

« Ma place, tu la veux ? »



**De courtes séquences pour mettre en débat la question :
quelle place faisons-nous aux personnes en situation de handicap ?**

Ce spectacle concerne soit le tout public, soit des collectifs de travail.

Ce spectacle est un outil à usage des collectivités locales, organismes privés et associations de personnes handicapées qui veulent sensibiliser le grand public ou animer un colloque ou un séminaire sur la question de la place des personnes handicapées.

Il peut également être un outil pour mobiliser des collectifs de travail : salariés et encadrants.

La compagnie peut également diriger un atelier avec des personnes handicapées et non handicapées pour leur permettre de produire leur propre spectacle et/ou de permettre un travail de concertation entre personnes handicapées et collectivités locales.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPI pour les actions de formation
Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Principes d'un théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun.e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent sont appelé.es à venir sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feux régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Conditions financières

Pour une représentation avec uniquement des séquences ne nécessitant pas plus de 4 comédien-nes et l'animatrice du forum : 2 000 € TTC

Pour une représentation avec au moins un séquence nécessitant 5 comédien-nes et l'animatrice du forum : 2 400 € TTC

Pour une représentation avec au moins un séquence nécessitant 6 comédien-nes et l'animatrice du forum : 2 800 € TTC

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Le contenu du spectacle

Nous présentons pour commencer des scènes qui concernent l'inclusion sociale et pour finir des scènes qui concernent le travail et l'emploi.

Il vous appartient de choisir de 4 à 6 scènes parmi toutes celles présentées pour composer un spectacle d'environ 1h30 (forum avec le public compris). N'hésitez pas à en discuter avec nous.

La compagnie peut créer une scène qui manquerait dans les scènes décrites ci-dessous. Nous contacter pour les conditions tarifaires liées à une création de scène.

T'as mal à ta jambe ? (en guise d'introduction, sans forum)

Une dame en fauteuil roulant se promène avec une amie. Un père et son enfant s'approchent d'elle. Le père ne veut pas que sa fille regarde la personne handicapée. Une autre enfant arrive en sautillant et interroge la dame.

L'enfant : Madame, t'as mal à ta jambe ?

La dame : Oui, ma petite, j'ai mal à mes deux jambes.

Elles se sourient.

Cette séquence est jouée par 4 comédien-nes et l'animatrice du forum

Alors, on bouge ?

Dans le métro, deux personnes sont assises côte à côte tandis qu'une personne est debout tenant la barre verticale tout en parlant au téléphone. Une personne âgée entre et met la main aussi sur la barre. Une des deux personnes assises se rend compte de la situation et se lève pour céder la place. La personne toujours au téléphone plus rapide se glisse et s'assoit.

Les trois autres se tournent vers cette jeune, médusés. Que faire dans cette situation ?

Cette séquence est jouée par 4 comédien-nes et l'animatrice du forum

Le bac à sable

Le père arrive avec sa petite fille en fauteuil roulant. Il la prend et la pose dans le bac à sable. Ils jouent. Les passant.es s'arrêtent et les regardent. Le père sent les regards durs des passant.es. Il préfère partir, honteux en emmenant sa fille sans répondre à ses questions.

Cette séquence est jouée par 5 comédien-nes et l'animatrice du forum

Le taxi

Une personne handicapée est en taxi avec son ami. Le chauffeur est exaspéré par sa lenteur. Philippe prend le fauteuil avec Annie dedans et ils sortent du taxi.

Le chauffeur sort du taxi, nettoie le siège qu'occupait Annie. Elle et son accompagnateur observent la scène, se regardent, regardent à nouveau le chauffeur au moment où il renifle le siège. Il et elle sont stupéfait.es.

Cette séquence est jouée par 3 comédien-nes et l'animatrice du forum

Au magasin

La mère entre dans le magasin avec son enfant autiste. Elle fait ses courses, l'enfant lui échappe et prend des vêtements dans un panier. La vendeuse, très énervée, lui demande de sortir avec son enfant. La mère a honte, baisse les yeux et l'enfant inquiet, se cache derrière elle. Ils sortent.

Cette séquence est jouée par 5 comédien-nes et l'animatrice du forum

Au feu rouge

Une personne non-voyante attend que le feu passe au rouge. Une autre personne s'approche et lui prend le bras pour l'aider à traverser. La première refuse, indignée.

Cette séquence est jouée par 3 comédien-nes et l'animatrice du forum

Au cinéma

Une personne handicapée se présente au cinéma avec une amie un samedi soir. Le gérant de la salle arrive et lui interdit l'accès à sa salle. Des gens dans la file s'en mêlent. Comment faire pour que la personne handicapée entre au cinéma ?

Débat sur la réglementation, la discrimination, la sécurité...

Cette séquence est jouée par 5 comédien-nes et l'animatrice du forum

Au restaurant

Aline va au restaurant avec un ami. Elle est en fauteuil roulant. La serveuse est très gentille, très attentionnée... mais elle ne sait pas s'adresser directement à Aline, comme si son handicap physique correspondait aussi à un handicap mental... Aline aurait bien aimé profiter du restaurant et être traitée comme une personne et non seulement comme une handicapée.

Cette séquence est jouée par 5 comédien-nes et l'animatrice du forum

L'embauche

Le chef d'entreprise reçoit une personne handicapée en fauteuil. Puis elle se dirige vers un autre postulant et lui assure qu'il sera choisi. Comment, à compétences égales, faire reconnaître les actes de discrimination ? Comment être embauchée quand on est une personne handicapée ?

Débat sur l'emploi, la discrimination, les aides...

Cette séquence est jouée par 3 comédien-nes et l'animatrice du forum

Aux petits soins

Une personne handicapée est placée au centre, les autres « aides » sont autour. Ils vont et viennent, font une action ou un soin et repartent. Tout est à un rythme très rapide.

Une aide l'emmène à la poste et parle à sa place. La personne handicapée n'en peut

plus et crie. Toutes les aides se tournent vers elle et ne comprennent pas ce cri.
Cette séquence est jouée par 5 comédien-nes et l'animatrice du forum

Quand les chefs de service ne veulent pas recruter de personnes porteuses d'un handicap

Tableau 1 en guise d'introduction : Deux chefs de services parlent, l'une est fière du nouveau salarié qu'elle vient d'embaucher et qui est une perle alors que le RH voulait lui faire embaucher une personne handicapée.

Deux ami.es parlent dont le nouvel embauché. Il n'a pas dit à sa chef qu'il est porteur de handicap.

Tableau 2 : Une série de brèves situations de responsables confrontés à l'embauche d'une personne porteuse de handicap. Parfois ils et elles sont porteurs d'a priori pas toujours rationnels, parfois ce sont les conditions offertes par leur structure qui semblent insuffisantes pour qu'une intégration se passe bien, parfois les candidat.es qui leur sont présentés ne sont tout simplement pas compétent.es.

Cette séquence est jouée par 6 comédien-nes et l'animatrice du forum

Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 37 bis, avenue Miss Cavell 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356

Président : Jean-Jacques HOCQUARD

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.